

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00337
Propriétaire(s) : Amy et Manish Sood
Emplacement : 428, chemin Buena Vista
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : partie de l'îlot 11, plan enregistré 92
Zonage : R1BB[1258]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires proposent de démolir le garage isolé existant et de le remplacer par un nouveau garage isolé pour deux voitures, conformément aux plans déposés auprès du Comité. Le garage proposé ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre un rapport plancher-sol de 0,37, alors que le règlement permet un rapport plancher-sol maximal de 0,35.
- b) Permettre une superficie de 58,4 mètres carrés pour une construction accessoire, alors que le règlement permet une superficie maximale de 55 mètres carrés pour une construction accessoire.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.